

**COMMUNE DE CHATELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 29 septembre 2011

n° 40

page 1/2

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre LARDON****OBJET : Centre technique municipal – extension du bâtiment n°8 - Avenant n°1 au lot n°1 : maçonnerie***Mesdames, Messieurs,*

*Par délibération n°36 du 13 avril 2011, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'extension du bâtiment n°8 au centre technique municipal.*

*Compte tenu de la nature du sol, le dallage sur terre-plein prévu au marché doit être remplacé par une dalle béton armé portée. Pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment, un isolant sous dalle a été ajouté. Ces ajustements de chantier représentent un montant de **17 164,86 € HT soit 20 529,17 € TTC***

*Le montant total des marchés de travaux avec l'avenant n°1 s'élève à la somme de **314 683,80 € HT, soit 376 361,83 € TTC.***

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants,**CONSIDERANT** le caractère imprévisible des sujétions techniques qui rendent nécessaires les ajustements susmentionnés,**CONSIDÉRANT** la proposition de l'entreprise SNMTB, entraînant une variation dans le montant de son marché comme indiqué ci-dessous :

Lots	Entreprises	Montants marchés de base € H.T.	Avenant n°1 € H.T.	Nouveaux montants des marchés € H.T.	% de variation avenant n°1 par rapport au marchés de base
Lot 1 – Maçonnerie	SNMTB	116936,84	17164,86	134101,7	<b>14,68%</b>
Lot 2 – Charpente bois	PEPIN	52131,25		52131,25	
Lot 3 - Étanchéité	SMAC	34434,15		34434,15	
Lot Menuiserie extérieures - serrurerie	VIAS	52971,85		52971,85	
Lot 5 – Électricité	FORCLUM	19619,67		19619,67	
Lot 6 – Bardage	PEPIN	21425,18		21425,18	
<b>Montant total des marchés</b>		<b>297 518,94 €</b>		<b>314 683,80 €</b>	

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 29 septembre 2011**

**n° 40**

**page 2/2**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise SNMTB pour le montant indiqué ci-dessus.

*Les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires 810.4 / 2313 / OP109 / 3100*

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6823  
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM